

# Info CGSLB

## CP 322.01 Titres-services : prime de fin d'année et prime syndicale

### Prime de fin d'année

#### Ai-je droit à une prime de fin d'année?

Pour prétendre à une prime de fin d'année, vous devez avoir travaillé pendant au moins 65 jours dans le sous-secteur des titres-services au cours de la période allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 inclus.

Les périodes de chômage temporaire dues au coronavirus sont assimilées et donc prises en compte pour ouvrir le droit à une prime de fin d'année. En d'autres termes, ils comptent pour vos 65 jours ! **Attention** : ces jours n'entrent pas en compte dans le calcul du montant de la prime !

Le congé de maternité (15 semaines) et les périodes de chômage économique (26 jours max.) sont, quant à eux, pris en compte dans le calcul des 65 jours. L'assimilation des 15 semaines de congé de maternité doit être demandée au Fonds social.

#### À combien s'élève la prime de fin d'année?

La prime de fin d'année brute s'élève à 4,50% (avant: 4,15%) des salaires bruts gagnés au cours de la période allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 inclus. Les cotisations ONSS (de 13,07%) et le précompte professionnel (de 23,22%) sont déduits de cette prime brute.

La prime nette s'élève à environ 63 % de la prime brute.

#### Attention!

Si vous avez droit à la prime de fin d'année, vous recevrez un document du Fonds social des titres-services au cours du mois de novembre.

Si votre numéro de compte bancaire n'est pas mentionné ou s'il n'est pas correct, vous devez renvoyer le document au Fonds social en inscrivant le numéro de compte sur lequel la prime doit être versée.

Que faire si le document de prime est perdu ?

Dans ce cas, vous devez demander un duplicata par écrit à l'adresse <https://www.fondsdienstcheques.be/fr/nous-contacter/>. Votre nom, votre numéro national et votre adresse doivent être mentionnés. Un nouveau document vous sera alors envoyé.

#### Qui paie la prime de fin d'année?

La prime de fin d'année sera payée par le Fonds social dans le courant du mois de décembre.

#### Est-ce que je dois mentionner la prime de fin d'année sur ma déclaration d'impôts ?

Oui, avec les revenus de l'année durant laquelle la prime a été payée. Une fiche fiscale 281.10 vous parviendra en temps utile.

Exemple: prime 2021

- période de référence: 01/07/2020 - 30/06/2021
- paiement: décembre 2021
- déclaration : avec les revenus de 2021
- fiche fiscale 281.10: envoyée dans le courant du mois d'avril 2022

**Attention !** Il va de soi que si le paiement de la prime 2021 a eu lieu en 2022, elle sera à déclarer avec les revenus 2022 (en 2023).

Votre liberté, votre voix



# Info CGSLB

## Prime syndicale

### Ai-je droit à une prime syndicale?

Pour avoir droit à une prime syndicale, il suffit d'être membre de la CGSLB au moment du paiement, être en ordre de cotisation syndicale et remplir les mêmes conditions que pour la prime de fin d'année.

Les périodes de chômage temporaire dues au coronavirus sont assimilées pour ouvrir le droit à la prime de fin d'année. En d'autres termes, ils comptent pour vos 65 jours !

### À combien s'élève la prime syndicale?

La prime syndicale s'élève à 120 euros.

### Attention!

L'attestation doit être remise le plus rapidement possible à votre secrétariat CGSLB.

### Qui paie la prime syndicale?

La prime syndicale sera payée dans le courant du mois de novembre par votre secrétariat CGSLB.

# CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D'AFFILIATION

## Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone

secrétariat

nom

prénom

rue

n°

bte

code postal

commune

n° registre nat. (dos de la carte d'identité)

sexe  homme  femme

date de naissance

nationalité

langue  français  néerlandais

état civile

nom partenaire

compte en banque IBAN

BIC

tél.

gsm

e-mail privé

e-mail travail

## Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du

numéro d'entreprise

commission paritaire

secteur d'entreprise

temps plein  oui  non si non, je travaille ..... h/semaine

temps plein ..... h/semaine

 ouvrier  employé  cadre  chômage complet  étudiant  autre

## Affiliation syndicale

je souhaite m'affilier dans la zone où  j'habite  je travaille

à inscrire à partir du

venant de la  CSC  FGTB  nouvel affilié

y affilié depuis le

jusqu'au

mode de paiement des cotisations  domiciliation  virement bancaire  ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

## Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

### DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom .....

adresse .....

.....

numéro de compte:

IBAN BIC 

nom affilié (si autre que le débiteur) .....

fait à ..... signature

date .....

### DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België

### RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d'arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.